

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 18 mars 2019 à 11h50 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Nicole Champagne et Martine Poulin, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte. Personne n'assiste à la séance.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Processus d'embauche d'un(e) ingénieur(e) en génie civil et responsable du service d'ingénierie;
4. Processus d'embauche d'un(e) directeur(trice) des finances et des services administratifs;
5. Absence de la directrice générale adjointe : ajustement salarial de la secrétaire administrative;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

19-03-81

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que chacun des élus renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-82

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-83

PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN(E) INGÉNIEUR(E) EN GÉNIE CIVIL ET RESPONSABLE DU SERVICE D'INGÉNIERIE

ATTENDU le constat effectué par le conseil municipal ainsi que l'administration sur les besoins réels de la municipalité d'Adstock en matière d'ingénierie;

ATTENDU les nombreux projets actuels de la municipalité d'Adstock nécessitant les besoins d'un ingénieur;

ATTENDU les montants impressionnants donnés en mandat à différentes firmes d'ingénierie dans les dernières années et qu'il y a lieu de pouvoir rentabiliser ce poste;

ATTENDU que le conseil municipal ainsi que l'administration souhaitent être pleinement autonomes en ingénierie et ne plus être dépendants des nombreux délais occasionnés par les firmes externes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de procéder à l'affichage d'un poste-cadre d'ingénieur(e) en génie civil et responsable du service de l'ingénierie afin de satisfaire les différents besoins de la Municipalité d'Adstock en matière de génie civil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-84

PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DES FINANCES ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS;

ATTENDU les nombreuses recommandations des vérificateurs externes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Thetford Mines lors des audits de la municipalité d'Adstock des dernières années.

ATTENDU les besoins grandissants et spécifiques de la municipalité d'Adstock en matière de comptabilité, de gestions des actifs, de gestions des immobilisations et de la vitesse de développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de procéder à l'affichage d'un poste-cadre de directeur(trice) des finances et des services administratifs afin de satisfaire les différents besoins de la Municipalité d'Adstock en matière de finance et d'administration.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-03-85

ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : AJUSTEMENT SALARIAL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE;

ATTENDU l'absence de la directrice générale adjointe depuis le 11 mars 2019;

ATTENDU que certaines tâches doivent être effectuées malgré l'absence de la directrice générale adjointe;

ATTENDU que ces tâches sont effectuées par Mme Isabelle Nadeau, secrétaire administrative de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que le conseil autorise une prime salariale additionnelle, à Mme Isabelle Nadeau, secrétaire administrative, pour les responsabilités qui s'ajoutent dans le cadre de ces fonctions, vu l'absence de la directrice générale adjointe, et ce selon la proposition transmise à Mme Nadeau par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

19-03-86

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de lever la séance à 12h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La secrétaire-trésorière,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin